

Les violations des droits de l'homme ne nous laissent guère de répit. A peine la crise du Tibet très provisoirement contenue que la tragédie birmane resurgit sous l'effet d'un cyclone, tandis qu'au Darfour et au Zimbabwe indignations et tractations se recourent sans résultat probant. Face à tant de violences et de violations des droits de l'homme, que faut-il faire ? Comment conjuguer une éthique et une pratique effective des droits de l'homme dans un monde où, quoi qu'on en dise, la souveraineté des Etats reste encore essentielle pour le meilleur comme pour le pire.

A cette question, que Kofi Annan avait en son temps posée en lançant les travaux de la commission "responsabilité de protéger", le sénateur McCain, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, relayé par Robert Kagan, qui s'était illustré pendant la guerre d'Irak en opposant l'Amérique virile (Mars) à l'Europe efféminée (Vénus), apporte une réponse politique simple : mettre en place une ligue des démocraties, un OTAN des libertés. Cette organisation rassemblerait toutes les sociétés démocratiques pour lutter ensemble contre les violations des droits de l'homme, le changement climatique et les crimes de génocide. N'y aurait-il pas là une tentative de reconstituer un Occident fragmenté pour mieux résister au reste du monde selon l'expression *"the West and the Rest"* ?

Non, nous répond M. Kagan. Cette ligue serait ouverte à tous sur la seule base de l'appartenance au monde démocratique. Après tout, l'Union européenne n'applique-t-elle pas une conditionnalité politique aux Etats qui la rejoignent ?

Parce qu'il a pour lui le bon sens et la bonne conscience (*"Qui pourrait s'opposer à la démocratie sinon les tyrans ?"*) et qu'il est porté par des forces politiques et idéologiques non négligeables, ce projet doit être pris au sérieux. Mais, pour cette raison, il se doit d'être fortement combattu, tant les conséquences de sa mise en place seraient dévastatrices pour la démocratie.

La démocratie est une valeur et non une idéologie. Arrimer sa promotion à une institution politique dominée par les Etats-Unis renforcerait cette évolution en coalisant contre elle non seulement les Etats non démocratiques - ce qui, en soi, ne serait pas gênant -, mais la quasi-totalité des Etats démocratiques du Sud, qui, de l'Afrique du Sud à l'Inde en passant par le Brésil, voient dans tout projet de cet ordre une tentative d'affaiblir la souveraineté des Etats, qui reste à leurs yeux le principe cardinal de l'ordre international.

Or, qu'on le veuille ou non, la ressource nationaliste reste très puissante dans les pays du Sud. Naturellement, cette ressource fait l'objet de multiples manipulations. Mais cette manipulation n'explique pas tout. Les réactions des étudiants chinois aux Etats-Unis face aux événements du Tibet montrent que les choses ne sont pas simples.

Même face à la Birmanie, dont les dirigeants manquent à tous leurs devoirs, le recours au principe de responsabilité de protéger pour justifier une intervention humanitaire extérieure contre l'axe du gouvernement birman est accueillie avec une extrême réserve, y compris par le principal promoteur de cette norme, l'ancien ministre australien Garrett Evans.

Il convient naturellement de tout entreprendre pour relativiser l'absolutisation de la souveraineté. Mais il faut le faire avec prudence et arguments et non en créant une ligue des démocraties. De ce point de vue, la responsabilité de protéger constitue une réelle avancée dans la relativisation de la valeur de la souveraineté. Mais c'est parce que c'est une avancée fragile qu'il faut l'utiliser avec circonspection. D'autant que si elle a fait l'objet d'un consensus unanime, elle est, dans les faits, récusée par bon nombre d'Etats. Sa force est d'exister, d'avoir été pensée par des représentants des pays du Nord et des pays du Sud, d'avoir donné lieu à des conditions très précises d'utilisation. Au demeurant, croire que le monde se divise entre démocraties et tyrannies est un non-sens absolu dont la tragédie irakienne a pourtant, hélas, confirmé la réalité.

Si la démocratie n'était que l'antithèse de la tyrannie, on ne comprendrait pas qu'elle ne fleurisse pas sur tous les champs dévastés et abandonnés par les tyrans. Or, s'il n'en va pas ainsi, ce n'est pas parce que certains peuples seraient génétiquement programmés pour la démocratie et d'autres pas, mais parce que la démocratie implique un consensus interne sur le fait national, sur sa réalité, ses frontières, son contenu, ses actions. Au fait, le Hamas serait-il éligible à la ligue des démocraties

puisque, après tout, il a été confortablement élu à Gaza ?

Parce que le projet est idéologique, il ne peut guère avoir de contenu opérationnel. En effet, croire qu'il est possible de distinguer démocraties et tyrannies comme on sépare filles et garçons n'est pas raisonnable. Quels critères retiendrait-on ? Sélectionnera-t-on les membres ou se contentera-t-on d'un principe d'auto-déclaration ? D'autant qu'il existe plus que jamais une immense zone grise entre des Etats dont personne ne contesterait la nature démocratique et des régimes tyranniques.

Or, dans le monde réel, les acteurs internationaux ne se réfèrent pas aux seuls principes pour agir. Ils voient ce qu'ils veulent bien voir. A l'échelle française, nous avons pu d'ailleurs assister en temps réel à la déviation de trajectoire impressionnante que le discours sur les droits de l'homme a connue en un an : déclenché Salle Wagram, à Paris, le 6 mai 2007 par une déclaration enflammée à faire trembler tous les ennemis de la démocratie, il finira à Tunis, un an plus tard, sous forme d'une déclaration maladroite, contrite et inutile sur le thème "Nous n'avons pas de leçon à donner". Peut-être. Mais est-ce bien à Tunis qu'il fallait le dire ?

La ligue des démocraties a de fortes chances de connaître la même destinée avec des surcoûts additionnels aussi lourds qu'imprévus : la démocratie sera identifiée dans les pays du Sud à une idéologie destinée à affaiblir leur souveraineté, les pratiques diplomatiques contrediront inévitablement les principes affichés et conforteront ainsi les autocrates en place, la démocratie sera instrumentalisée chaque fois qu'elle sera utile pour affaiblir un adversaire.

Qui, au demeurant, fixera au sein de cette ligue la ligne à suivre ? Qui peut penser que l'Inde ou même le Japon brandiront l'arme de la démocratie pour contenir la Chine ? Qui peut penser qu'une telle ligue pourra, de quelque manière que ce soit, modifier la trajectoire autocratique de la Russie, puisque, même face au Soudan, nous ne parvenons pas à mettre en oeuvre le principe de la responsabilité pour protéger ?

Enfin, il y a une troisième raison pour rejeter les prémisses de ce projet. Elle tient à ses finalités affichées, celles de défendre les droits de l'homme, de combattre le réchauffement climatique et de lutter contre les crimes génocidaires. Pourquoi ces enjeux et pas d'autres ? Par quoi sont-ils reliés ? Qu'est-ce que le changement climatique a à voir avec la démocratie ? De surcroît, il existe sur ces trois sujets une panoplie d'instruments juridiques déjà disponibles et dont il faut garantir l'efficacité. Mais en quoi une Ligue des démocraties ferait mieux que les résolutions des Nations unies, le protocole de Kyoto, la déclaration de 1948 sur le génocide, la déclaration sur la responsabilité de protéger ou la Cour pénale internationale ?

Par ailleurs, quelle crédibilité les Etats-Unis peuvent-ils donner à cette démarche quand on sait qu'ils n'ont ratifié ni le protocole de Kyoto ni le traité de Rome sur la Cour pénale internationale ? Comment peuvent-ils plaider pour une relativisation de la valeur politique de la souveraineté alors qu'ils invoquent systématiquement ce principe pour plaider leur refus de ratifier certains engagements internationaux ?

Le projet de ligue des démocraties est le pire moyen pour faire avancer la cause de la démocratie et le meilleur instrument pour conforter le cynisme de ceux qui, depuis plusieurs siècles, disent que chaque fois que quelqu'un invoque l'humanité, c'est dans l'intention de tricher.

---

**Zaki Laïdi** est directeur de recherche à Sciences Po.

Article paru dans l'édition du 08.07.08

---

**Le Monde.fr**

» A la une  
» Le Desk  
» Opinions  
» Archives  
» Forums  
» Blogs

» Examens  
» Culture  
» Economie

» Météo  
» Carnet  
» Immobilier

» Emploi  
» Shopping  
» Voyages

» Programme  
Télé  
» Newsletters  
» RSS

» Le Post.fr  
» Talents.fr  
» Sites du  
groupe

**le M**

» Abo  
» Déjà  
» Le j

Abonnez-vous au Monde.fr - 6€

visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Avertissement légi: